

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 02 décembre 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 08
Votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER — M. HILAIRE – M. GAUTHIER –
M. BOUNIARD - M. CORNET – Mme GRENIER – Mme PIQUEMAL.

Excusés : M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.
M. JOLLIVET a donné procuration à M. GAUTHIER.
Mme PEREZ a donné procuration à M. VOLLE.
Mme BEUGNET.

Absents : Mme RAMUS, M. RIFFARD et Mme LEBRAT.

Monsieur Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.

Objet : Demande Etat pour la mobilisation des fonds nécessaires aux travaux de reconstruction suite au séisme du 11 novembre 2019.

Le Territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a subi le 11 novembre 2019 un séisme de magnitude 5.4 sur l'échelle de Richter qui a engendré des dégâts importants sur les bâtiments publics et privés.

Sur le parc de logements privés plus de 3800 sinistrés se sont déclarés dont environ 74% sur la commune de Le Teil. Environ 650 arrêtés (90% sur la commune de Le Teil) ont été pris par les maires des communes concernées afin de permettre l'évacuation des familles des immeubles ayant subi les désordres les plus importants et dans un souci de mise en sécurité des personnes. Plus de

.../...

1600 personnes ont été relogées avec la mise en place d'une cellule de relogement qui dans l'urgence a permis le relogement de plus de 400 personnes.

Au-delà des dégâts sur l'habitat privé, l'activité économique locale a été impactée avec la fermeture d'environ 10 commerces en rez de chaussée d'immeubles évacués dans le centre bourg de la commune de Le Teil, qui a nécessité là encore une mobilisation et la mise en œuvre d'une cellule commerce pour répondre aux demandes des commerçants sinistrés.

Ce sont également plus de 60 bâtiments publics qui ont été sinistrés avec des désordres plus ou moins importants (Ecoles, Mairie, Centre des Finances, Eglise, crèche, Médiathèque/bibliothèques, Centre social, centre de loisirs).

La situation n'est à ce jour pas totalement fixée et de nouveaux dégâts se font jour dans de nombreuses communes de l'intercommunalité.

Les communes de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron au travers de leurs élus, agents, associations, se sont fortement mobilisées face à cette catastrophe et pour faire face à l'urgence.

Cependant, passée l'urgence et le bilan de cette catastrophe, des moyens financiers importants devront être mobilisés pour indemniser l'ensemble des sinistrés et accompagner les collectivités impactées (communes et EPCI) à court terme dans le cadre de travaux de confortement susceptibles de permettre la réouverture d'un maximum de services aux publics indispensables et à moyen et long terme dans une démarche de reconstruction et de réaménagement de quartiers.

Il est indéniable que le territoire d'Ardèche Rhône Coiron va prendre un nouveau visage suite à ce séisme et cela va nécessiter la révision des politiques publiques et des projets mis en œuvre jusqu'ici. Au vu de l'ampleur des dégâts, il est évident que le territoire ne sera pas en capacité de faire face et il est nécessaire que l'Etat mobilise les enveloppes financières nécessaires à cette reconstruction.

Dans ce contexte les élus du territoire se mobilisent pour solliciter par la présente délibération l'Etat en vue du déblocage des enveloppes financières nécessaires à cette reconstruction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DEMANDE à l'Etat de mobiliser les enveloppes financières nécessaires à la reconstruction suite au séisme du 11 novembre 2019 ayant fortement impacté le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.
- DONNE POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signature nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 décembre 2019,

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 11 décembre 2019
LE MAIRE,
André VOLLE.

